

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2019

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 9

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Monique MATHIS, Pierrette MARTEAU, Stéphane PELLETIER.

Absents : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Rémy GADREAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Monique MATHIS), Daniel SORAIN, Céline THROMAS (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 13/08/19

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 25 juin 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Trancheuse à pains

Délibération n°38/2019

Monsieur le Maire propose l'achat d'une trancheuse à pain pour la cantine scolaire.

La machine permettrait de contribuer au confort de travail des agents, de réduire les troubles musculo squelettiques générés par les gestes répétitifs et gagner du temps pour d'autres missions de service.

2 devis ont été reçus en mairie comprenant la machine et la table :

Ouestotel	2806.80 €TTC
Ercó	2504.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De retenir l'entreprise Ercó pour un montant de 2504.72 € TTC comprenant la trancheuse pour un montant de 1938.21 € TTC, la table mobile pour un montant de 456.83 € TTC, les frais de mise en service et de traitement de 109.68 € TTC.***

b) Plateau de Rouvre RD748

Délibération n°39/2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation d'un plateau ralentisseur est envisagé à l'entrée de Rouvre, route de Champdeniers. La RD748 est très empruntée par les véhicules dans la traversée de Rouvre. Les vitesses relevées ou ressenties y sont importantes. De nombreuses observations ont été faites sur la nécessité de sécuriser l'entrée de la commune en provenance d'Echiré. Le plateau mis en place devant l'école a démontré son efficacité pour faire ralentir les véhicules. En accord avec les services du département, l'implantation d'un tel plateau à l'entrée de Rouvre serait dissuasive au regard de la vitesse des automobiles. Il vous est demandé de valider ce projet afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider le projet d'aménagement d'un plateau ralentisseur à ROUVRE***

➤ ***De retenir le plan de financement suivant :***

- Aménagement voirie et raccordement eaux pluviales : 28 913 € HT

- **De demander une subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre de l'investissement sur routes départementales en agglomération et zones suburbaines.**

c) Virement de crédits

Délibération n°40/2019

Dans le cadre de l'aménagement du logement d'urgence de la commune, il a été donné un réfrigérateur, neuf en 2017 de marque BRANDT.

Ce matériel, installé dans le logement d'urgence, doit être intégré à l'actif (à l'inventaire) de la collectivité. Pour l'intégrer, des écritures d'ordre doivent être effectuées et donc un virement de crédits est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

VIREMENT DE CREDITS				
	CHAPITRE	ARTICLE		MONTANT
ID	21 opération 130	21534	Réseaux électrification	-300
	41	2188	Autres immobilisations	300
IR	13	1328	Autres subventions	-300
	41	10251	Dons et legs en capital	300

- **De valider le virement de crédit ci-dessus permettant d'inscrire dans l'actif de la commune le réfrigérateur Brandt du logement d'urgence communal.**

c) Subvention école

Délibération n°41/2019

Les enseignants de l'école de GERMOND-ROUVRE ont souhaité organiser dans le cadre du projet d'école, un voyage scolaire du 24 au 27 septembre 2019. Les élèves partent tous à Bretignolles/mer, exceptés les élèves de petite section.

Une subvention exceptionnelle a été sollicitée auprès de la collectivité afin de pouvoir participer au financement de ce voyage ainsi que la participation de 2 agents communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'octroyer une subvention d'un montant de 2 500 € à la coopérative scolaire de GERMOND-ROUVRE.**
- **De valider la participation à ce voyage de 2 agents communaux du service scolaire.**

d) Subventions Conseil départemental

Délibération n°42/2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux demandes de subventions 2019, émanant du Conseil Départemental, concernant le fonds de solidarité logement (FSL) et le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) reçus en mairie. Monsieur le Maire propose comme les années passées que la collectivité soutienne ces démarches.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'une contribution de 600 € pour l'année 2019, au fonds de solidarité logement.**
- **D'une contribution de 600 € pour l'année 2019 au fonds départemental d'aide aux jeunes.**
- **Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2019 – Section fonctionnement dépenses – Article 65738 – Autres organismes.**

d) Antenne 4G

Délibération n°43/2019

La société AXIONE a été déléguée par la société Orange, afin d'implanter un pylône pour supporter une antenne 4G sur la commune. La société AXIONE a sollicité Monsieur le Maire afin de savoir si le Conseil Municipal serait favorable à ce projet.

Le pylône serait implanté sur la parcelle C 54, jouxtant les ateliers municipaux, une emprise de 50m², pour environ 30 mètres de hauteur.

L'installation de cette antenne outre le fait d'améliorer les liaisons liées à cette technologie, générerait un loyer au profit de la commune de 2000 € annuel durant 12 ans.

Un débat s'est engagé au cours duquel, entre autres sujets, les nuisances potentielles ont été évoquées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 10 voix pour et 3 abstentions :

- ***D'accepter l'implantation d'une antenne 4G, parcelle C54 par la société AXIONE au profit de la société ORANGE.***

e) Augmentation temps de travail

Délibération n°44/2019

Des modifications du temps de travail d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe ont été proposées.

L'agent en charge de l'accompagnement des enfants dans le car scolaire le matin et le soir ne participait pas à l'ensemble du ramassage des enfants le matin et au retour le soir.

Le service transport de la Région Nouvelle Aquitaine a demandé que les enfants soient accompagnés sur l'ensemble du trajet en car. Ceci entraîne une augmentation du temps de travail de l'agent concerné.

Monsieur le Maire, favorable à cette proposition, souhaite augmenter le temps de travail de cet agent en conséquence.

L'agent passerait de 30.28h/semaine à 30.73h/semaine, soit une augmentation de temps de travail inférieure à 10 % du temps de travail de l'agent.

L'agent ayant donné son accord pour cette augmentation de temps de travail, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'augmentation du temps de travail du poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe de 30,28h à 30.73h par semaine, temps de travail annualisé. L'augmentation de ce temps de travail correspondant à l'accompagnement des enfants dans le car scolaire du début à la fin de la desserte, le matin et le soir en période scolaire.***
- ***Cette modification sera effective à partir du 2 septembre 2019.***

f) Tarifs cantine 2019-2020 et garderie

Délibération n°45/2019

Monsieur le Maire propose de mettre en place une tarification pour les repas de la cantine scolaire calculée selon les revenus fiscaux et les parts fiscales des foyers concernés.

Sur la base du mode de fonctionnement de la restauration des collèges gérée par le Conseil Départemental, à savoir l'instauration de tranches d'imposition (8 tranches), le choix de la municipalité s'est porté sur une tarification allant de 1 € pour la tranche 1 à 4.00 € pour la tranche 8.

Le calcul des tranches correspond au revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales du foyer. Ces modalités n'ont pas pour but d'augmenter les recettes de restauration mais d'organiser une meilleure répartition.

Une étude a été menée durant tout l'été sur la base des avis d'imposition communiqués par les parents qui le souhaitaient. Au total, il a été obtenu les avis d'imposition de 65 enfants de l'école sur un effectif de 119 enfants.

Un débat s'est instauré. Monique MATHIS propose de lisser ce changement de tarification sous forme de palier. Un palier avec une moindre augmentation pour les tranches les plus élevées pourrait être mis en place dès la rentrée et une seconde augmentation en janvier.

Le maire rappelle la réticence de certains parents à transmettre leurs justificatifs. Ceci n'a pas facilité l'analyse. En conséquence, il déclare qu'un point d'étape sera fait à la fin de l'année civile et présenté en Commission Scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 9 voix pour 4 abstentions :

➤ **De valider la tarification suivante :**

TRANCHES	TRANCHES	TARIF PAR REPAS
0 € à 2 708 €	1	1,00 €
2 709 € à 5 076 €	2	1,65 €
5 077 € à 6 710 €	3	2,00 €
6 711 € à 9 415 €	4	2,35 €
9 416 € à 12 312 €	5	2,65 €
12 313 € à 14 511 €	6	3,00 €
14 512 € à 18 981 €	7	3,50 €
à partir de 18 982 €	8	4,00 €

➤ **De valider le nouveau règlement qui sera annexé à la présente délibération**

➤ **De mettre en place ce nouveau tarif à partir du 2 septembre 2019.**

Les autres tarifs de cantine au 01.09.2019 sont les suivants :

CANTINE

Repas adulte : 5.30 €

Repas agents communaux : 2.45 €

Les tarifs de garderie au 01/09/2019 sont les suivants :

GARDERIE

Matin (mois) : 16.00 €

Soir (mois) : 19.50 €

Journée complète (mois) : 32.50 €

Garde exceptionnelle : 4.00 € (5 unités maxi par mois)

Dépassement d'horaire : 4.00 € par tranche de 10 minutes

➤ **La facturation de ses services est effectuée mensuellement et au réel des consommations**

➤ **La facturation de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020 ne sera pas soumise au principe du quotient**

g) Motion de soutien

Délibération n°46/2019

Les agents de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres et l'ensemble des organisations syndicales (CGT, Solidaires, CFDT et FO) ont fait parvenir une information à l'attention des élus, concernant le projet de restructuration globale appelé « Géographie revisitée » du réseau des services publics fiscaux dans le département des Deux-Sèvres.

Ces services de proximité sont mis à mal dans le cadre de ces réformes.

Pour mémoire, le réseau des Finances Publiques ouvert au public était présent dans 29 communes en 2004, avec 650 emplois.

Fin 2019, le réseau reste présent dans 10 communes avec plus de 150 emplois supprimés en 15 ans.

En poursuivant ces réformes, c'est 80 % des sites qui seront supprimés sur l'ensemble du département et plus de 200 emplois en 2023...

Monsieur le Maire fait le constat de la dégradation des services publics, de l'impact sur le service apporté aux usagers et ce en lien avec la baisse des effectifs. Il propose de voter une motion de soutien à ces personnels de la DDFIP qui s'opposent à ces réformes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De soutenir l'action engagée par les agents de la DDFIP, s'opposant aux fermetures des trésoreries et plus largement à la réforme de restructuration des services dans les Deux-Sèvres. Cette réforme pouvant compromettre fortement les services de proximité déjà bien en difficulté au profit de pôles centralisés, urbains, structures éloignées des communes rurales. Ainsi ces choix de modifications contribuent à désertifier un peu plus les villages et complique considérablement les démarches des administrés. Développement d'un accès aux services publics à deux vitesses entre rural et citoyen.**
- **Le courrier des agents de la DDFIP sera annexé à la présente délibération.**

h) Vente de la débrouailleuse

Délibération n°47/2019

La débrouailleuse référencée FR350 de 2000, n'est plus utilisée par les agents techniques. Monsieur le Maire propose de la mettre en vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De vendre la débrouailleuse à Monsieur GIRON Sébastien de SURIN pour un montant de 250 €**

i) Conventions salles communales

Délibération n°48/2019

Monsieur le Maire propose de mettre en place des conventions d'utilisation et de mise à disposition des salles communales par les associations communales, hors commune et le Centre Socio Culturel du Val d'Egray. Ces conventions ont pour vocation de finaliser les accords et les modalités d'utilisation de ces salles ainsi que les plannings d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'utilisation et de mise à disposition des salles communales ci-dessus :**

- **La salle Culturelle**
- **La Communale**
- **Le local place St Médard**
- **L'annexe de l'atelier Municipal**
- **L'ancienne cantine de la Communale**
- **La salle au-dessus de la bibliothèque**
- **La salle de motricité**
- **Le café associatif**
- **L'ancienne mairie à côté de la Communale.**

- **Les salles et locaux mis à disposition des associations communales, et du Centre Socio Culturel du val d'Egray feront l'objet d'une convention signée entre la commune et la structure sous réserve de disponibilité de ou des salles.**

- **Cette mise à disposition est gratuite.**

- **Un planning annuel devra être communiqué en juin, pour validation en septembre de chaque année, et fera l'objet d'une annexe à la convention.**

- **Le planning devra être conjointement signé et validé par les 2 parties.**

➤ **Les associations hors communes pourront également bénéficier d'une convention de mise à disposition sous réserve de disponibilité.**

j) Maintenance alarme salle culturelle

Délibération n° 49/2019

Une alarme incendie a été installée dans la salle culturelle suite aux travaux de réaménagement. Cette alarme nécessite une maintenance chaque année.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise DEF (Détection Electronique Française) qui a procédé aux travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir l'entreprise DEF de Saint Cyr Sur Loire pour un montant annuel de 490 € HT et 66 € HT de remplacement des sources secondaires (montant révisable chaque année suivant contrat)**
- **Le contrat est renouvelable tacitement chaque année.**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique MATHIS expose le compte rendu de la dernière réunion du SECO en date du 10 juillet.

Plusieurs décisions ont été validées : attributions des marchés pour 2 châteaux d'eau pour un coût global de 77 452 €. Des travaux concernant le renouvellement du réseau sont également en cours.

b) Compte rendu de la concertation annuelle Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO)

La DREAL a fait part de ses inquiétudes concernant les carrières sauvages et non les carrières professionnelles telles que CMGO. Les matières bitumeuses sont réutilisées donc il semble que les risques sont quasi inexistantes concernant la communication avec l'Egray au niveau des Rochards.

Toutefois, CMGO a indiqué qu'il n'y aura pas de stockage de matières inertes aux Rochards.

c) Travaux de voirie

Des travaux de voirie sont prévus à partir du 27/08/19 pour le chemin de Raclebourse, à suivre la route du Luc. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise BONNEAU conformément aux devis validés par délibération en date du 26 mars dernier.

Concernant la route départementale RD748, les travaux de réfection de cette route départementale ont été réalisés.

d) Commission scolaire

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la commission scolaire du 26 août 2019.

Le projet de changement de tarification de la cantine a été exposé.

Les parents d'élèves souhaitent qu'une attention particulière soit accordée à l'équilibre alimentaire.

Concernant les activités périscolaires 2019-2020, de l'activité multisports va être proposée ainsi que du yoga.

Enfin, le goûter de la garderie sera désormais fourni par la commune.

4/ Questions diverses

Assainissement de Breilbon

Monsieur le Maire fait lecture de l'article du courrier de l'Ouest concernant l'assainissement à Breilbon et paru cet été. Il fait également part des échanges avec la CAN sur ce sujet, celle-ci ayant compétence en la matière. Monsieur le Maire indique avoir demandé un contrôle par la CAN de ces installations au plus vite afin de faire avancer ce dossier.

Le prochain Conseil Municipal est prévu : Mardi 24 septembre 2019
Fin du Conseil à 20h37.